

Grenoble | Saint-Martin-d'Hères | Italie

Soupçonné d'avoir tué sa compagne, il sera de nouveau jugé pour des violences

Sohaib Teima, jeune Italien de 21 ans, avait été jugé en appel à Grenoble le 26 juin, prévenu de violences habituelles sur sa petite amie, dont il est, depuis avril, également soupçonné du meurtre. Mardi, la cour d'appel, qui devait rendre sa décision, a ordonné un supplément d'information et renvoyé le dossier au 16 octobre.

Rebondissement dans la tragique affaire Auriane Laisné, cette jeune Lyonnaise de 22 ans retrouvée morte dans une chapelle abandonnée du Val-d'Aoste en Italie le 5 avril 2024. Le 3 mai dernier, Sohaib Teima, Italien de 21 ans qui fut son petit ami et qui est soupçonné par la justice italienne de l'avoir tuée, avait été condamné à six mois de prison ferme par la cour d'appel de Grenoble pour des violences habituelles antérieures commises sur la jeune femme entre décembre 2022 et janvier 2024. Des faits qu'il avait déjà farouchement niés. Il avait interjeté appel de cette décision.

Le 26 juin, il avait comparu devant la chambre des appels correctionnels de la cour d'appel où il avait maintenu ses dénégations. La cour d'appel avait mis l'affaire en délibéré au 4 septembre prochain.

Mais ce mardi, la juridiction

grenobloise a finalement ordonné un supplément d'information s'agissant des violences et renvoyé le dossier au 16 octobre, date à laquelle le jeune homme sera de nouveau jugé. Un supplément d'information pour lequel la cour a délivré deux commissions rogatoires visant à vérifier divers points, « comme des éléments de téléphonie concernant les échanges qu'ont pu avoir le prévenu et sa compagne », a expliqué Me Sophie Geynet-Bourgeon, l'un des conseils du jeune homme, mardi au *Dauphiné Libéré*.

Ce message à son père dans lequel la jeune femme se disait séquestrée

Dans ce dossier de « violences habituelles », l'audience du 26 juin avait permis d'apprendre que, le 11 janvier dernier, Auriane Laisné avait envoyé un message à son père depuis son téléphone professionnel. Expliquant être séquestrée à Saint-Martin-d'Hères par Sohaib Teima, l'homme dont elle était séparée depuis deux mois et à l'encontre duquel elle avait déposé trois plaintes depuis un peu plus d'un an dont une pour dénoncer des violences commises par le jeune homme rencontré au début de l'année 2022.

Sohaib Teima avait été interpellé, déféré au parquet et placé

sous contrôle judiciaire lui interdisant, entre autres, d'entrer en contact avec Auriane Laisné, avant sa comparution devant le tribunal correctionnel prévue le 3 mai. Sauf que le 25 mars, c'est ensemble qu'ils avaient, en bus, franchi le tunnel du Mont-Blanc, direction le Val d'Aoste. Là où le corps sans vie d'Auriane Laisné avait été découvert le 5 avril, dans une chapelle abandonnée. Immédiatement suspecté de ce meurtre par la justice italienne, Sohaib Teima avait été interpellé le 10 avril à Lyon en vertu d'un mandat d'arrêt européen. La chambre de l'instruction de la cour d'appel de Grenoble avait ordonné son extradition différée, pour permettre à la justice française de le juger pour les violences et les menaces dénoncées par Auriane Laisné.

« Un doute existe » à propos de ces violences, selon la défense

Devant la cour d'appel, le 26 juin, le jeune homme a de nouveau nié ces violences habituelles et a juré qu'il est étranger aux bleus, à la lèvre fendue ou au nez cassé qu'Auriane Laisné avait présenté au cours de leurs deux années de relation. « Un doute existe », avait appuyé Me Sophie Geynet-Bourgeon, l'un des avocats du jeune homme, évoquant « une



Me Sophie Geynet-Bourgeon est avec Me Antoine Barret l'avocate du jeune Italien soupçonné d'avoir tué sa compagne, dont le corps a été retrouvé en avril dans une chapelle abandonnée du Val-d'Aoste. Le 16 octobre, le jeune homme comparera de nouveau devant la cour d'appel de Grenoble pour s'expliquer sur des violences habituelles antérieures qu'il est suspecté d'avoir commises sur la jeune femme.

Archives photo Le DL/Benoit Bouy

relation en pointillé » et affirmant qu'« aucun élément ne corrobore le fait qu'il était, lors de certains épisodes de violences dénoncés par Auriane Laisné, en présence de celle-ci ». « À part les plaintes de la victime et les certificats médicaux qu'elle a fournis, aucun acte d'enquête n'a été fait », a poursuivi Me Antoine Barret, autre avocat du jeune homme, regrettant que la cour d'appel « se retrouve obligée de prendre une décision sur

la base des seules déclarations de la jeune femme ».

Une cour d'appel devant laquelle l'avocat général avait requis une peine plus sévère qu'en première instance de 18 mois de prison avec un maximum de neuf mois assortis du sursis.

Le jeune homme s'expliquera donc de nouveau le 16 octobre devant la chambre des appels correctionnels.

• Stéphane Blézy et Benoît Bouy

Échirolles

Écrouée après avoir blessé un homme à l'arme blanche

Une femme de 42 ans suspectée d'avoir blessé un ami à coups de couteau samedi 20 juillet à Échirolles a été placée en détention provisoire lundi après avoir été déférée au parquet et avoir comparu devant un juge des libertés et de la détention.

Le soir des faits, vers 20 h 30, les policiers grenoblois étaient intervenus dans un foyer situé allée du Gâtinais à Échirolles, où un homme de 51 ans, blessé, venait d'être pris en charge par les secours. Le quinquagénaire présentant des blessures au visage et au cou causées par une arme blanche avait été

transporté au CHU Grenoble Alpes, ses jours n'étant pas en danger.

Suspectée de lui avoir porté des coups de couteau, une amie âgée de 42 ans (qui ne serait pas sa compagne, contrairement à ce que les premières informations laissaient penser) avait été interpellée par les policiers et placée en garde à vue. Selon le parquet, la suspecte a été déférée en vue d'une comparution à délai différé, le temps qu'une expertise psychiatrique soit réalisée. Elle sera jugée le 20 septembre prochain par le tribunal correctionnel de Grenoble.

Montmélian ● Appel à témoins après la disparition d'un octogénaire

Les gendarmes lancent un appel à témoins ce mardi 23 juillet après la disparition inquiétante d'un octogénaire. Antonio Alves Da Silva, 84 ans, est parti à pied de son domicile de Montmélian le lundi 22 juillet et a été vu à Alpespace vers 15 h 45. Il mesure 1m70, est de corpulence mince, a les cheveux blancs. Il porte une chemise à carreaux foncée, un pantalon gris clair et des chaussures noires.

Si vous disposez d'informations permettant de le localiser, veuillez contacter immédiatement la brigade de Montmélian 04 79 72 87 79 ou le 17.

Isère ● Plusieurs interventions pour le secours en montagne, mardi

Les gendarmes du PGHM et leurs camarades de la Sécurité civile et du Samu sont intervenus à plusieurs reprises, mardi en montagne. Ils ont porté assistance à deux vététistes de descente blessés aux Deux-Alpes et à un autre à Villard-de-Lans. Au col des Deux Sœurs (Vercors), un randonneur victime d'une douleur à un mollet a été évacué et un promeneur victime d'un malaise a été assisté à Lavars. À Chamrousse enfin, une personne blessée à une cheville a été prise en charge et déposée à l'hôpital.

Jarcieu ● Un lave-linge prend feu, deux personnes relogées

Deux personnes ont dû être relogées après un départ d'incendie dans leur habitation, mardi 23 juillet à Jarcieu. Peu avant 10 h 30, un feu s'est déclenché sur un lave-linge situé dans la buanderie de cette maison située chemin du lotissement Champ Bernier.

Alertés, les sapeurs-pompiers ont établi une lance à eau afin de circonscrire l'incendie. L'un des occupants a été légèrement brûlé, mais son état n'a pas nécessité son transport à l'hôpital.